



## RAPPORT DU JURY VAE BEES1 KARATE (Saint Mandé 2008)

Ce rapport prend en compte l'avis de 7 des 17 jurys VAE de la session BEES 1<sup>er</sup> degré KARATE du mois de novembre 2008.

### **Sur la forme :**

Globalement, tout le monde s'accorde à dire qu'il y a de nets progrès dans la présentation des dossiers. Bien qu'il en reste quelques uns constitués de feuilles volantes, dont le fond confirme généralement le manque de forme d'ailleurs, on reçoit désormais des dossiers reliés qui respectent les exigences techniques de la VAE.

On ressent à cet effet, le réel effort qu'a fait la fédération pour accompagner les dossiers, ou encore celui des candidats qui ont suivi un accompagnement ou une réunion d'information et qui de fait sont facilement identifiables.

Bien qu'il reste des difficultés à comprendre la démarche philosophique de la VAE, on peut souligner les progrès méthodologiques des candidats, qui s'éloignent d'un dossier de presse où résultats sportifs et autres prouesses techniques suffiraient à prouver l'existence de compétences, pour se rapprocher d'une description d'activités permettant d'identifier des compétences. Il reste cependant des dossiers où les candidats multiplient les annexes inutiles, dont on pourrait penser qu'elles sont là pour « noyer le poisson », ou pour « cacher la misère ».

### **Sur le fond :**

On assiste souvent à des descriptions de gestes techniques, de déroulements de séances un peu scolaires et sans âme, sans que cela ne permette le repérage des compétences. Le jury n'arrive pas à se projeter dans la séance. On ne ressent pas toujours le candidat dans l'action.

Concrètement, si les candidats nous racontent leur séance, on a peu voire aucune indication sur sa conception, sa contextualisation dans le temps ou dans un cycle de progression, et encore moins sur son évaluation. Au mieux, on nous donne l'âge et le niveau du public.

Du coup, les connaissances théoriques relatives aux épreuves du tronc commun sont souvent hors contexte et sans grand intérêt. Rarement maîtrisées, elles trop peu exploitées pour justifier la conception et l'animation des séances.

### **Sur l'évaluation du dossier**

Le constat sur la méthodologie et sur le fond des dossiers explique certainement le fait que le motif 1 soit le plus fréquemment utilisé en cas de refus.

Il semble par ailleurs que les compétences relatives aux épreuves orales du tronc commun soient les plus faciles à identifier et à valider.

En outre si les jurys expérimentés dans le domaine de la VAE arrivent à faire une lecture transversale du dossier et à se forger une impression générale sur le candidat, il semble que l'utilisation d'un outil d'évaluation soit indispensable à l'étude des dossiers, et plus particulièrement pour les jurys sans expérience.

5 des 7 jurys interrogés ont utilisé partiellement l'outil proposé pour cette session. Si dans l'ensemble ils ont été satisfaits par la facilité qu'il apportait pour traduire des compétences identifiées en épreuves validées, il est à retravailler, et à faire évoluer pour permettre une réelle appropriation, en conservant la forme d'un tableau synthétique.

### **Sur l'intérêt de l'entretien**

Il semble que l'entretien apporte rarement une plus-value indispensable à l'évaluation. Au contraire, pour un binôme, l'entretien sollicité par le candidat, est venu dévaloriser la prestation écrite.

### **Conseils aux candidats**

Nous conseillons aux candidats de se faire accompagner ou au moins de participer à des réunions d'information pour s'imprégner de la démarche philosophique de la VAE.

En revanche, nous déconseillons aux candidats de solliciter l'entretien de manière systématique.

Pour les épreuves techniques et pédagogiques plus particulièrement, nous conseillons de dépasser la simple description des activités. Il nous paraît indispensable de faire de réels efforts d'argumentation pour justifier les choix qui ont amené le candidat à concevoir tel ou tel exercice, à prendre telle ou telle décision, à mener telle ou telle action, afin de mettre l'accent sur les méthodes plus que sur la partie émergée de l'iceberg. En justifiant leur choix de cette façon, les candidats utiliseront naturellement des connaissances contextualisées, pour embrasser réellement et à cette seule condition, la philosophie de la VAE.